



58 route de Munster
F-68380 Breitenbach
tél. : 03 89 77 53 11
stopfessenheim@yahoo.fr

Intervention du Sénateur Jacques Muller au Sénat le 23 octobre 2007

Fermeture de la centrale de Fessenheim

M. Jacques Muller. - Le Grenelle de l'environnement aborde sa phase finale, et je regrette profondément que ses travaux aient été amputés du débat de fond nécessaire, attendu par nos concitoyens, sur le nucléaire civil français. Cela étant, je souhaite interpeller le ministre au sujet de la centrale de Fessenheim. Âgée de plus de trente ans, c'est la plus ancienne de France et elle pèse moins de 3 % de la production d'électricité nucléaire. Il s'agit d'un prototype devenu obsolète : ses deux réacteurs ont connu et connaissent encore des incidents multiples dont l'un des plus graves a été la contamination de douze membres du personnel en janvier 2004. Les indisponibilités qui en résultent ont entraîné entre 1999 et 2002 un manque à gagner de 278 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter 200 millions pour le coût des visites décennales réalisées ces deux années. Une rallonge de 100 millions supplémentaires est prévue pour les visites décennales 2009 et 2010... C'est devenu un secret de polichinelle : la centrale de Fessenheim n'est plus rentable.

Par ailleurs, elle n'est plus en conformité avec les réglementations française et européenne sur l'eau. Elle n'est pas non plus conforme aux normes actuelles de résistance sismique, alors qu'elle est bâtie sur une faille active, dont la dangerosité a été rappelée par 21 experts internationaux engagés dans l'étude Pegasos. Enfin, les mesures de protection présentent des insuffisances préoccupantes : qu'il s'agisse du risque de rupture de la digue du grand canal d'Alsace en contrebas duquel elle se situe, ou du risque de chute, accidentelle ou provoquée, d'avions commerciaux très gros porteurs comme le A 380, qui n'avait pas été envisagée dans les scénarios initiaux. Rentabilité douteuse, questions de sécurité toujours en suspens : le dossier de la centrale nucléaire de Fessenheim a réussi à faire exploser les clivages politiques en Alsace où 146 élus ont signé en 2006 « l'appel pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Fessenheim ». Cet appel regroupe des élus sans étiquette, centristes, socialistes, Verts, mais aussi des membres de la majorité présidentielle : parmi eux, le défunt député-maire honoraire UMP et président honoraire du Conseil général du Haut-Rhin Charles Haby, qui fut le président de la première Commission locale d'information et de surveillance. Certains signataires sont favorables à une relance du nucléaire en France avec le programme EPR, d'autres s'y opposent, mais

tous se sont rassemblés pour affirmer d'une seule voix que le temps de fermer la centrale nucléaire de Fessenheim est arrivé.

En outre, fermer la centrale ne signifie pas fermer le site de Fessenheim, bien au contraire. Il y a en France 58 réacteurs nucléaires, répartis sur 19 sites. Toutes ces centrales devront être un jour fermées et démantelées, et les sites correspondants traités. Aujourd'hui, nous ne maîtrisons pas cette technologie et si nous n'anticipons pas, nous devons importer l'ingénierie nécessaire, notamment d'Allemagne. Laisserons-nous, comme pour les énergies renouvelables, se creuser un retard technologique par rapport à nos voisins, un retard coûteux en devises et en emplois qualifiés ? J'invite solennellement le ministre à entendre l'appel des élus alsaciens. Au-delà de tous les clivages, la prise en compte objective des considérations économiques et sécuritaires nous invite à fermer rapidement la centrale de Fessenheim et à la reconvertir en un site pilote. Le ministre est-il prêt à saisir l'opportunité de faire de Fessenheim un pôle de recherche-développement de hautes technologies qui permettra à la France d'acquérir les savoir-faire indispensables pour le démantèlement et le traitement des centrales nucléaires en fin de vie ? Il n'en va pas seulement du maintien d'une activité économique durable sur ce site, reposant sur des emplois qualifiés ; l'acquisition de ces savoir-faire permettra à la France de développer une ingénierie de pointe, parfaitement exportable dans un avenir proche, compte tenu de l'étendue et de l'âge du parc nucléaire mondial.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *secrétaire d'État chargée d'écologie.*

- Le contrôle de la centrale nucléaire de Fessenheim est assuré par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante. Comme les autres centrales celle de Fessenheim a été conçue pour faire face à un séisme d'une intensité supérieure à celui de Bâle en 1356, le plus important séisme connu dans la région. La méthode de détermination des séismes à prendre en compte est décrite dans une règle fondamentale de sûreté édictée par l'ASN, règle qui évolue en fonction du progrès des connaissances. Lors des réexamens de sûreté décennaux, de nombreuses vérifications sont menées par EDF et évaluées par l'ASN. Ainsi celle-ci a demandé à EDF de renforcer ou modifier certains matériels ou structures pour assurer la cohérence par rapport à la règle actualisée. Lors du prochain réexamen de sûreté décennal des réacteurs, à partir de 2009, ce sujet sera à nouveau abordé. Le risque sismique a donc fait et continue de faire l'objet d'une attention soutenue.

Les prélèvements d'eau et rejets d'effluents de la centrale de Fessenheim sont autorisés et réglementés par des arrêtés préfectoraux et ministériels pris en 1972, 1974 et 1977, soit antérieurement à la publication de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le II de l'article L.214-6 du code de l'environnement précise que « les installations, ouvrages et activités déclarés ou autorisés en application d'une législation ou réglementation relative à l'eau antérieure au 4 janvier 1992 sont réputés déclarés ou

autorisés en application des dispositions (de ce code)». Ainsi, les rejets d'effluents liquides de la centrale de Fessenheim sont juridiquement compatibles avec les exigences de la loi sur l'eau. Je vous accorde que ce n'est pas totalement satisfaisant...

Les écarts d'exploitation, mêmes minimes par rapport aux spécifications techniques, font l'objet de déclaration auprès de l'ASN. Ils sont classés, de 0 à 7, selon l'échelle internationale des incidents nucléaires INES. Tous les événements classés au niveau 1 et au-delà font l'objet de la publication systématique d'un avis d'incident sur le site Internet de l'Autorité. D'une manière générale, le nombre d'événements significatifs pour la sûreté n'est pas à lui seul un indicateur pertinent du niveau de sûreté. L'ASN estime que l'état matériel de la centrale de Fessenheim est aujourd'hui globalement satisfaisant, mais elle poursuit ses inspections.

Aucune considération de sécurité ne justifie aujourd'hui une fermeture. La troisième visite décennale aura lieu en 2009 et l'autorité se prononcera alors. Fessenheim fournit une part de la production électrique du pays et la centrale ne se distingue pas des autres du point de vue des performances.

L'Etat n'a pas identifié des besoins supplémentaires en recherches sur le démantèlement, c'est à EDF de décider si Fessenheim doit être un site pilote en la matière, puisque ces opérations sont à la charge de l'opérateur.

M. Jacques Muller. - En ce moment même, les deux tranches de la centrale sont à l'arrêt, ce qui coûte 300 000 euros par jour. Depuis un an, il y a eu soixante-trois accidents officiellement enregistrés ; mais c'est en permanence que les Alsaciens apprennent par le journal que Fessenheim est arrêtée. Pourquoi cet acharnement thérapeutique sur une centrale qui ne fonctionne pas ? Ne serait-ce pas parce qu'à la veille du grand lancement de l'EPR, on préfère éluder la question du coût réel du nucléaire ? Celui-ci doit intégrer le prix du traitement des déchets, du démantèlement des installations, de l'assainissement des sites. Fermer une centrale, ce n'est pas fermer une fabrique de chaussures...EDF a provisionné 12 milliards d'euros sur ce poste et l'on sait qu'il en faudra 100. Le président Arthuis l'a dit en 2005 : « les comptes d'EDF ne sont pas sincères ».

Notre pays refuse de considérer le coût de cette technologie ; et nous sommes en retard sur les énergies renouvelables...

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État. - Je comprends le trouble des Alsaciens. Mais c'est le revers de la médaille du progrès de la transparence : on communique plus sur des petits incidents dont la population ne perçoit pas la banalité.

La France est en pointe sur le nucléaire, ce qui ne doit pas lui interdire de rechercher aussi une position forte sur les énergies renouvelables - d'autant qu'il existe de réelles synergies dans la recherche, ainsi les laboratoires du CEA sont les meilleurs sur l'énergie solaire. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement fera des propositions dans les prochains jours.

(Sénat – Question orale du mardi 23 octobre 2007)